



## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU**

### **BUDGET PRIMITIF 2019**

---

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 5211-36) prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site Internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

La commune de Baillargues compte un budget principal et deux budgets annexes : locaux de la Maison Reynaud et la Crèche le Petit Prince.

Le budget 2019 a été bâti avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services
- de ne pas augmenter la fiscalité
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Ce budget tient compte de la reprise des résultats de l'exercice 2018.

### **BUDGET PRINCIPAL**

---

Le budget principal de la ville s'équilibre à 8 568 746 € en fonctionnement et à 4 297 401 € en investissement.

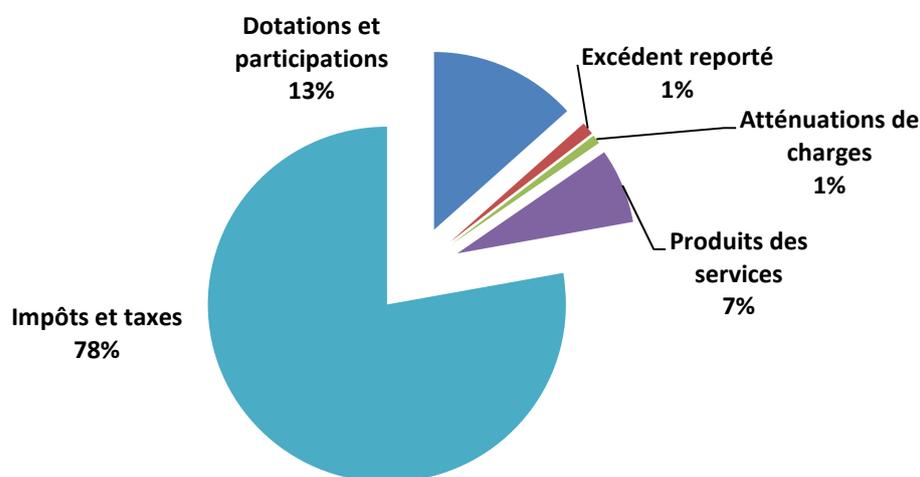
#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

## RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2019 sont estimées à 8 568 746 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2019
013 – Atténuation de charges	70 000 €
70 - Produits des services	580 800 €
73 – Impôts et taxes	6 649 802 €
74 – Dotations et participations	1 142 594 €
75 – Autres produits de gestion courante	20 500 €
76 – Produits financiers	50 €
042 – Opérations d'ordre	5 000 €
002- Résultat de fonctionnement reporté (pour mémoire)	100 000 €
<b>Total</b>	<b>8 568 746 €</b>



## La fiscalité

Il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition en 2019. L'évolution du produit fiscal sera limitée à l'évolution physique des bases.

Pour les locaux d'habitation, l'actualisation légale des bases est fixée à 2,2 % par la loi de finances.

Le produit fiscal attendu pour 2019 est estimé à 6 038 316 €

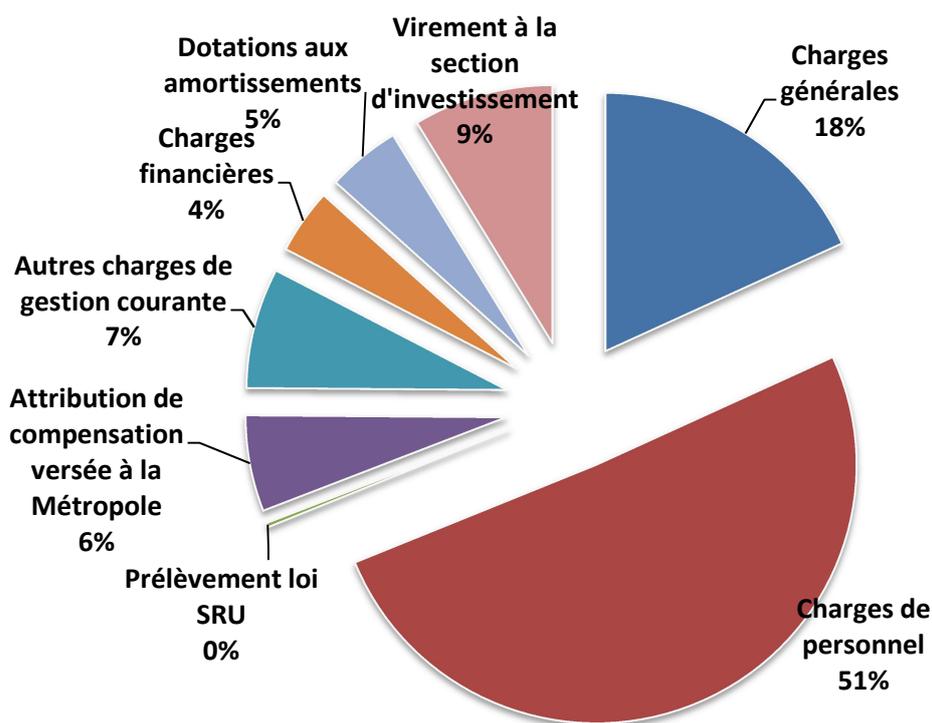
	BASES 2019	TAUX	PRODUITS 2019
Taxe d'habitation	10 642 000	26,85%	2 857 377 €
Taxe sur le foncier bâti	8 655 000	36,10%	3 124 455 €
Taxe sur le foncier non bâti	40 800	138,44%	56 484 €

## DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement 2019 sont estimées à 8 568 746 €.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2019
011 – Charges à caractère général	1 555 000 €
012 – Charges de personnel	4 343 500 €
014 – Atténuations de produits	538 231 €
65– Autres charges de gestion courante	641 316 €
66 – Charges financières	348 480 €
67 – Charges exceptionnelles	4 000 €
042 – Opérations d'ordre	391 362 €
023- Virement à la section d'investissement	746 857 €
<b>Total</b>	<b>8 568 746 €</b>



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### RECETTES

Les recettes d'investissement sont estimées à 4 297 401 € dont

- Recettes réelles : 2 290 910 €
- Recettes d'ordre : 719 362 €
- Excédent d'investissement reporté 2018 : 540 272 €
- Virement de la section de fonctionnement : 746 857 €

Elles correspondent à la taxe d'aménagement reversée par la Métropole, au fonds de compensation de TVA, aux subventions d'investissement, à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement et aux participations des aménageurs aux équipements publics nécessaires aux besoins des futurs habitants.

Les 10 000 € de produits de cessions d'immobilisations correspondent aux ventes de caveaux au cimetière.

CHAPITRE	BP 2019
10 – FCTVA, taxe d'aménagement	180 000 €
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	1 620 667 €
13 – Subventions d'investissement	286 743 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	2 000 €
20- Immobilisations incorporelles	88 500 €
23 – Immobilisation en cours	100 000 €
27- Autres immobilisations financières	3 000 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	391 362 €
041 – Opérations patrimoniales	328 000 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	746 857 €
024 – Produits de cessions	10 000 €
01-Solde d'exécution reporté	540 272 €
<b>Total</b>	<b>4 297 401 €</b>

### DEPENSES

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 4 297 401 €.

CHAPITRE	BP 2019
10 - Dotations, fonds divers de réserves	34 448 €
16 - Emprunts	643 500 €
20 – Immobilisations incorporelles	635 730 €
204 – Subventions d'équipements versées	364 815 €
21 – Immobilisations corporelles	797 620 €
23 – Immobilisations en cours	1 485 288 €
27 – Autres immobilisations financières	3 000 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000 €
041 – Opérations patrimoniales	328 000 €
<b>Total</b>	<b>4 297 401 €</b>

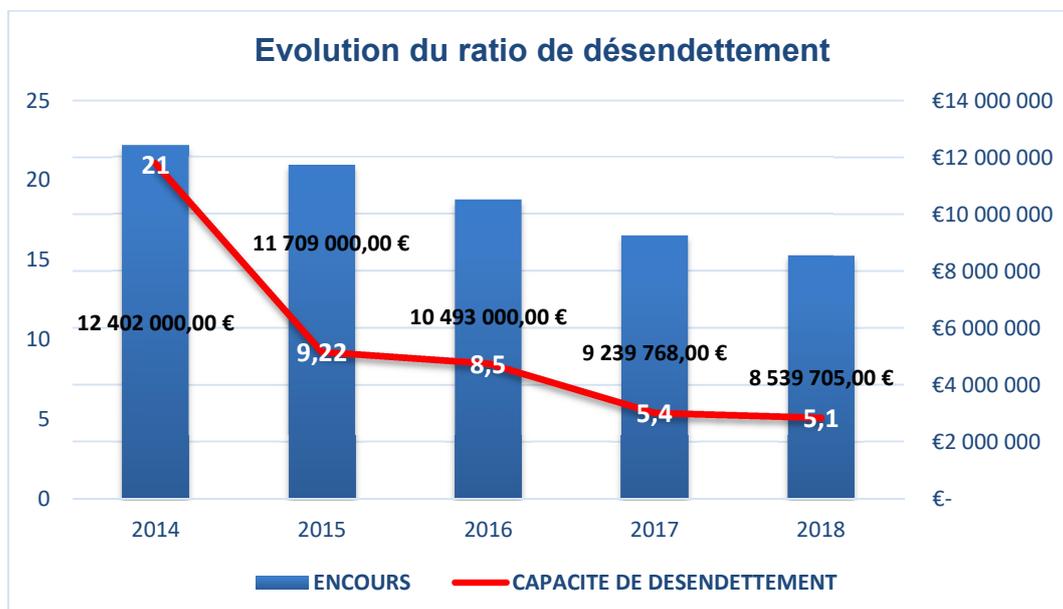
Les principaux investissements pour 2019 sont les suivants :

- Poursuite du programme de vidéo protection,
- Réhabilitation et rénovation de bâtiments,
- Mises en place d'aires de jeux pour enfants,
- Réfection des allées du cimetière,
- Réfection des vestiaires du stade,
- Créations de courts de PADEL, de terrains de baskets 3x3,
- Création d'un skate-park,
- Amélioration du réseau de voirie de la commune,
- Lancement des études pour le nouveau groupe scolaire, ... .

## ETAT DE LA DETTE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la dette de la ville se compose de 15 emprunts pour un encours de 8 539 706€. Le taux moyen est de 4,39 %. L'annuité de la dette s'élève à 996 865 € avec 355 368€ d'intérêts et 341 497€ de remboursement de capital.

En l'espace de 5 ans, la capacité de désendettement de la ville est passée de 21 à 5,1 années positionnant la Ville en dessous de la moyenne nationale estimée à 7 ans et du seuil d'alerte fixé à 10 ans.



## BUDGETS ANNEXES

### BUDGET ANNEXE MAISON REYNAUD

Ce budget s'équilibre à 38 567 € en fonctionnement et 237 821 € en investissement.

Il nécessite une subvention d'équilibre provenant du budget principal de 14 524 €.

### BUDGET ANNEXE CRECHE LE PETIT PRINCE

Ce budget n'a qu'une section de fonctionnement qui s'équilibre à 76 408 €.

Le délégataire versera une redevance annuelle de 26 116 € HT.

Ce budget nécessite une subvention d'équilibre provenant du budget principal de 50 292 €.